Lble

# (No. 35.)

*(Circulaire au Clergé.)*

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
16 Septembre 1874.

I. Fête du premier octobre prochain.
II. Souscription pour le Collège de Sainte-Anne.
III. Obligation du *Petit Cérémonial* remise à une époque ultérieure.
IV. Société Ecclésiastique de St. Michel.

MONSIEUR,

## I.

Vous avez dû recevoir en son temps le mandement au sujet de la fête du 1er octobre.

Les prêtres du diocèse qui ont des connaissances dans la ville ou dans les environs, feront bien de s'assurer un logement pour cette occasion, parce que l'affluence des évêques et des prêtres étrangers qui sont attendus, ne permettra guère de compter sur l'archevêché et sur le séminaire. Vous êtes prié d'apporter un surplis avec vous pour la même raison et vous rendriez service en en apportant un second que vous prêteriez à quelqu'étranger à qui on n'aurait pu en fournir. Il sera bon d'y mettre une marque pour le retrouver facilement.

## II.

Cette année, comme l'année dernière, le comité de la souscription pour le collége de Ste. Anne, a examiné avec soin les livres de comptes et entendu les explications de M. le Supérieur. Quoique le résultat des opérations de l'année dernière n'ait pas été tout à fait aussi considérable que celui des années précédentes, néanmoins le comité a été unanime à reconnaître que la souscription doit continuer et atteindre son but.

Sur la souscription il reste à recevoir encore $32,000 en sept années ; si à cela l'on ajoute $20,000 que, durant le même espace de temps, le collége compte recevoir en partie du gouvernement et en partie de ses fermes pour aider la souscription, nous avons une somme de $52,000 pour rencontrer les $41,000 auxquelles il faut faire honneur après avoir déduit de la dette totale : 1° ce qui se trouve contrebalancé par des dettes actives *certaines ;* 2° les capitaux qui ne sont pas à rembourser, tels que sont ceux des rentes viagères et des bourses fondées.

Je tiens à contredire une certaine rumeur qui s'est répandue, savoir que le collége de Ste. Anne faisait de nouveaux emprunts. La vérité est que l'on a emprunté à 5 ou 6 par cent pour rembourser aussitôt des capitaux portant intérêt de 7 par cent : ce qui est tout à l'avantage de l'Institution, comme on le voit.

Je remercie MM. les Souscripteurs qui ont contribué à la bonne œuvre. Reconnaissance aussi à quelques créanciers qui ont fait remise d'une partie de l'intérêt.

## III.

Ayant trouvé que les questions proposées sur le *Petit Cérémonial* demandaient un temps assez long pour être résolus de manière à n'avoir pas à y revenir, j'ai annoncé durant la retraite que je suspendais jusqu'à nouvel ordre l'obligation de le mettre en pratique. Il doit être bien entendu que je n'y ai pas renoncé. J'invite ceux qui

ont des questions à faire sur ce Cérémonial à me les présenter le plus tôt possible *par écrit*, en indiquant le No. dont il s'agit.

Cette demande que je vous adresse, fait assez connaître combien je désire que cet ouvrage soit étudié dès maintenant par tous les membres du clergé.

## IV.

Si vous n'avez pas encore répondu à ma circulaire du 3 septembre, au sujet de la Société Ecclésiastique de St. Michel, vous êtes instamment prié de le faire au plus tôt.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.